

## **Procès-verbal Conseil d'établissement du 16 novembre 2021**

### **CE réalisé en visioconférence**

#### Membres siégeant avec droit de vote :

Présents : M. Bouchet, Mme Cotton, M. Durrenberger, Mme Grivet, Mme Jolivet, M. Kriegel, Mme Lafdal, Mme Lelièvre, Mme Picault, M. Roche, M. Sordelet-Meyer

Excusés : Mme Lua, M. Métias (remplacés par leurs suppléants)

#### Membres siégeant à titre consultatif :

M. Bérenger-Boyeldieu, Mme Deppe-Prugnaud, Mme Faveeuw-Gaudry, M. Loiseau, M. Maigné, Mme Raffin-Weinlein, M. Zeller

*Début de la séance : 18h00*

Le chef d'établissement, M. Kriegel, ouvre la séance et déclare le quorum atteint. Il fait procéder à la désignation d'un·e secrétaire de séance, membre de l'administration, et d'un·e secrétaire adjoint·e, parmi les représentants des personnels.

M. Kriegel propose une modification de l'ordre du jour, à savoir le retrait du point n°6 relatif aux frais de scolarité à acquitter par les familles pour l'année scolaire 2022/2023. M. Métias, président de l'association des parents d'élèves (APE), a en effet demandé à ce qu'une concertation ait lieu avec les parents d'élèves avant de soumettre la décision d'une modification de ces tarifs à la signature du directeur de l'AEFE. Le chef d'établissement rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des frais de scolarité depuis 2016.

### **1. Approbation de l'ordre du jour modifié**

M. Kriegel soumet au vote l'ordre du jour modifié :

Pour : 10 votes

Abstentions : 0 vote

Contre : 0 vote

*Arrivée de Mme Jolivet (suppléante de M. Métias).*

Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Établissement.

M. Bouchet : secrétaire général ;

Mme Cotton : représentante des personnels d'enseignement ;

Mme Lafdal : représentante suppléante des personnels administratifs et de service.

Se présentent également M. Bérenger-Boyeldieu, agent comptable secondaire et Mme Faveeuw-Gaudry, secrétaire générale adjointe.

M. Kriegel remercie pour leur présence les conseillers des Français de l'étranger siégeant à titre consultatif.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2021**

Aucune remarque ni question n'est soulevée.

Le procès-verbal est soumis au vote :

Pour : 9

Abstentions : 2

Contre : 0

Le procès-verbal, adopté, sera affiché dans les locaux et mis en ligne sur le site Internet de l'école Voltaire.

## **3. Installation du nouveau Conseil d'Établissement et adoption du règlement intérieur du CE et de la charte informatique et numérique 2022**

M. Kriegel installe le nouveau conseil. Il indique que la circulaire à laquelle il est fait référence dans le règlement intérieur du CE a été modifiée. La circulaire n°1033 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est venue abroger la circulaire n°1566 de 2019 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE. Aucune autre modification n'est apportée au règlement.

Par ailleurs, il indique que les parents ont dû signer à la rentrée un formulaire attestant avoir pris connaissance de la charte informatique et numérique. Ce document a pour mission de sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs au respect des règles liées à l'usage des moyens informatiques de l'école. Il est nécessaire pour éviter des débordements.

En réponse à une intervention de Mme Grivet, enseignante de petite section, le Proviseur répond que l'utilisation des licences payantes Zoom est autorisée dans le cadre de l'enseignement à distance et conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD), même si le Sénat de Berlin propose de préférence l'outil de visioconférence <https://sicherevideokonferenz.de/>. Les outils les plus fonctionnels seront utilisés par les enseignants si l'enseignement en distanciel devait reprendre.

Les deux textes sont adoptés à l'unanimité :

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 0

## **4. Points sur la rentrée 2021**

M. Kriegel précise que les effectifs dépassent actuellement les 400 élèves. Il y a une liste d'attente sur certains niveaux et de nombreuses demandes ont dû être refusées. Pour répondre à la forte demande, des travaux ont été réalisés durant l'été 2021 afin d'ouvrir deux classes supplémentaires, 1 classe de CP et 1 classe de CM1, pour un coût total de 63 700 €.

M. Durrenberger confirme que les 18 classes sont toutes à effectif maximum et que des arrivées sont prévues en cours d'année :

- 4 groupes de maternelle, 88 élèves.
- 12 classes en élémentaire : 3 CP, 2 CE1, 2 CE2, 3 CM1, 2 CM2, soit 268 élèves.
- 2 classes de 6<sup>ème</sup>, 44 élèves.

Six enseignants ont été embauchés :

- 2 enseignants d'allemand en maternelle.
- 2 enseignants de français et 2 enseignants d'allemand en élémentaire.
- En 6°, l'équipe pédagogique est stable.

M. Kriegel rappelle qu'entre 2015 et 2021, les effectifs sont passés de 302 à 400 élèves, de 13 à 18 classes, soit une augmentation de + 32 %. À partir de 2018, des listes d'attente sont apparues. 100 % des locaux sont actuellement occupés. La salle de formation, la Aula et une salle de réunion à l'étage de la cantine ont été transformées en salles de classe cette année.

Damien Durrenberger fait un point sur les projets pédagogiques. Après la frustration de la pandémie, beaucoup de projets ont pu être réalisés depuis le début de l'année. Malheureusement, des sorties vont devoir être annulées prochainement en raison de la situation sanitaire. Une semaine après le retour des vacances d'automne, 3 classes ont dû être isolées et un enseignement hybride a été instauré depuis le 15/11 pour toutes les classes, sauf la 6°, pour casser les chaînes de transmission du virus. Des auto tests quotidiens ont été faits la semaine du 08/11, puis 3 fois par semaine à l'avenir. Une quarantaine de cas ont été enregistrés à ce jour. Un mail a été adressé aux parents pour demander notamment à ce que l'effort consenti pendant la semaine soit poursuivi le week-end en évitant les rassemblements privés. Le taux d'incidence augmente également au FG. L'échange d'information est systématique, lorsqu'il existe des fratries scolarisées dans les deux établissements.

Le sénat de Berlin diffuse le jeudi en général le classement de l'école (vert, jaune, rouge), qui est pris en compte pour l'organisation de l'enseignement de la semaine suivante.

F. Kriegel remercie la direction pour le travail d'organisation au jour le jour et souligne que cela a été une rentrée difficile pour tout le personnel, y compris l'équipe technique en raison des travaux et de l'ouverture des classes supplémentaires.

## **5. Présentation du budget rectificatif n° 2 de 2021 et du budget initial 2022**

M. Bouchet commente dans le détail les ajustements du **budget rectificatif n° 2 de 2021** :

- - 430 000 € en investissement : réajustement des crédits à la baisse en raison d'un projet immobilier qui a été suspendu (annulation des travaux d'aménagement de la cour). M. Kriegel précise qu'une négociation est en cours avec l'entreprise. L'école devra sans doute acheter et stocker les jeux déjà fabriqués qui pourront être installés après la réalisation des futurs travaux d'extension de l'école.
- + 40 000 € en frais de personnel pour tenir compte du recrutement des deux nouveaux enseignants en contrat local.
- 

Pas de modification en recettes.

Avis sur le budget rectificatif n° 2 de 2021 :

Pour : 6  
Abstentions : 5  
Contre : 0

M. Bouchet présente dans le détail le **budget initial 2022**.

Il rappelle que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) est un établissement public administratif (EPA) soumis à la réglementation française, et dont la structure repose d'une part sur des services centraux situés à Paris et à Nantes et, d'autre part, sur 71 Établissements en Gestion Directe (EGD) qui sont des démembrements de l'AEFE et ne possèdent pas la personnalité morale au sens du droit français.

L'école Voltaire est l'un de ces 71 EGD. Du point de vue budgétaire et à la lumière de ce qui vient d'être indiqué, le budget proposé représente une petite partie du budget consolidé de l'AEFE (service centraux + 71 EGD) qui est présenté pour vote au conseil d'administration de l'Agence.

Le budget initial 2022 commun du lycée français et de l'école Voltaire tient compte en dépenses des consignes données et rappelées par les services centraux depuis plusieurs années.

- la nécessaire maîtrise de l'enveloppe de personnel,
- la recherche d'économie sur les crédits de paiement en fonctionnement,
- la programmation pluriannuelle de l'enveloppe d'investissement.

Le total des dépenses tous types confondus est de **3 205 250 €** :

- Personnel : 2 460 000 €
- Fonctionnement : 525 250 €
- Investissement : 220 000 €

Le total des recettes tous types confondus est de **2 929 740 €** :

- Droits de scolarité : 1 999 020 €
- Subventions, dont essentiellement subvention du Sénat de Berlin : 904 000 €
- Autres recettes : 26 720 €

Pour information, un certain nombre de flux financiers entre l'EGD et les services centraux de l'AEFE ne sont plus retracés dans le budget :

- Dépenses : 388 844 €
- Recettes : 1 212 430 €

Enfin, l'AEFE prend directement à sa charge la masse salariale des expatriés et des résidents.

En conclusion, l'établissement affiche une bonne santé financière qui sera confirmée lors de l'édition du compte financier 2021 et la communication du solde de trésorerie au 31/12/2021.

Le budget 2022 est soumis au vote pour avis :

Pour : 10  
Abstentions : 1  
Contre : 0

## **6. Évolution du point indiciaire sur les grilles de salaires des personnels de droit local**

M. Kriegel indique qu'il a mis en place une commission de dialogue social avec les délégués du personnel. Il propose d'augmenter la valeur du point d'indice de 2,48 % à compter du 1er janvier 2022, pour atteindre 7,43 €. L'intervention d'un expert est prévue afin d'informer le personnel sur les retraites en Allemagne.

## 7. Projet immobilier de l'école Voltaire : point de situation

M. Kriegel rappelle que le service immobilier de l'AEFE a mandaté un cabinet d'architecte pour accompagner l'école dans son projet d'agrandissement. L'architecte Mme Pradel est venue au mois de juin dernier rencontrer l'équipe de direction, les représentants du personnel, la directrice du Schulträger, les parents d'élèves et l'association Cours et jardins.

Elle a proposé plusieurs hypothèses d'implantation du nouveau bâtiment :

- dans la cour au niveau du préau, mais les arbres constituent un obstacle car ils sont protégés ;
- dans le prolongement de la cantine, sur le terrain de sport ;
- à l'arrière du bâtiment sur le site du gymnase, avec une nouvelle salle de sport au rez-de-chaussée et des classes à l'étage dont six classes ordinaires, une salle de sciences, une salle multifonctions, des classes de langue et un bureau pour l'APE.

L'école a sollicité une avocate M<sup>o</sup> Möbius pour mener les discussions avec les services de la Bundesanstalt für Immobilienaufgaben - BIMA - qui gèrent la propriété voisine (entrepôt de matériel du Bundestag). La surélévation du gymnase impacterait en effet une rangée de fenêtres du bâtiment mitoyen.

En parallèle, l'adjointe à la responsable du service immobilier de l'AEFE est venue à Berlin le 2 novembre et a établi un budget prévisionnel de travaux estimé à 7,5 M€.

En réponse à une question de Mme Raffin-Weinlein, M. Kriegel et Mme Picault confirment que les autorités allemandes ont été informées du projet d'agrandissement de l'école Voltaire et qu'elles attendent le projet arrêté pour mener leur propre réflexion concernant l'accueil des futurs collégiens et lycéens. Le Französisches Gymnasium n'a pas d'espace suffisant pour l'instant.

## 8. Présentation des projets pédagogiques 2021/2022 et vote de la participation financière des familles

M. Durrenberger présente les deux projets de l'année.

Une classe de découverte multi-activités (avec escalade, randonnée, tir à l'arc et tour en bateau), du 16 au 20 mai 2022, dans la Sächsische Schweiz pour la classe de CM1A de Mme Cionco. Cette classe permettra à 21 élèves, encadrés par 3 adultes accompagnateurs, de partager une expérience de vivre ensemble autour du thème de la nature et de la pratique d'activités sportives en milieu extérieur. Le transport se fera en train. Le coût prévisionnel par élève est de **290 €**.

La participation des familles est soumise au vote :

Pour : 11  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Une classe de mer au bord de la Baltique, sur la presqu'île de Darss du 16 au 20 mai 2022, pour la classe de CM2B de Mme Kirchhoffer (report d'un projet 2020-2021). Cette classe permettra à 26 élèves (3 adultes) de découvrir un milieu côtier à travers des randonnées et des visites. Le transport se fera en train et bus. La participation des familles est évaluée à **250 €** par élève.

Vote :

Pour : 11  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Par ailleurs, M. Sordelet-Meyer organise les 27 et 28 juin à Berlin le projet 3S : les rencontres Scientifiques et Sportives en classe de Sixième. Les objectifs sont de réaliser des performances sportives et donner le goût aux élèves pour le DIY (Do It Yourself) : conception d'un circuit électronique et d'objets 3D, programmation de microcontrôleur.

Les familles de l'école sont sollicitées pour héberger des élèves venus de France et d'autres pays. Le coût prévisionnel par élève à la charge de l'école est de **30 €** comprenant du matériel robotique et des composants électroniques, un T-shirt et deux pique-niques.

## **9. Présentation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement est présenté pour information au Conseil d'établissement. C'est un plan de sécurité mis en place dans les écoles en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident chimique ou un attentat.

Monsieur Kriegel annonce qu'un formulaire unique a été adopté pour tous les établissements EGD de l'AEFE. L'élaboration de ce document est obligatoire et indispensable à la gestion d'une crise. Il est affiché dans l'établissement.

## **10. Questions diverses**

Questions diverses des enseignants :

M. Sordelet-Meyer relaie une demande des professeurs du secondaire qui sollicitent que des réunions aient lieu avec les professeurs d'allemands de l'élémentaire, afin d'harmoniser les pratiques. Avis favorable de la direction.

Mme Cotton demande si l'établissement pourrait prendre en charge tout ou partie des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail. M. Kriegel répond que l'AEFE n'a pas transposé le décret du 9 mai 2020 qui a mis en place le « forfait mobilités durables », pour accompagner les salariés et les employeurs du privé.

Florence Deppe-Prugnaud propose de se renseigner auprès de la BVG pour savoir si le statut d'Ersatzschule permettrait aux employés d'obtenir des réductions sur les transports en commun.

Pas de questions diverses de l'APE.

*Fin de séance 20h45*